



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires
et de la mer**

Service des activités maritimes

Affaire suivie par : Philippe SAUSSIEAU

tél : 05 16 49 61 53

philippe.saussieau@charente-maritime.gouv.fr

Marennes, le 6 septembre 2022

Objet : ENQUÊTE PUBLIQUE n°EP_MN_septembre_2022
référence : article 923-25 du code rural et de la pêche maritime

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer de l'organisation d'une enquête publique qui se déroulera dans le cadre du Code rural et de la pêche maritime en référence relatif au régime de l'autorisation d'exploitation de cultures marines.

A ce titre, je vous fais parvenir :

- un avis d'enquête, pour affichage dans vos locaux pendant 30 jours, du **12 septembre au 12 octobre 2022**, soit 15 jours d'enquête proprement dite, précédée de 15 jours d'affichage ;
- les plans cadastraux correspondants.

Les demandes concurrentes peuvent être déposées au service Cultures Marines de la Délégation à la Mer et au Littoral de MARENNES pendant les 15 jours de l'affichage et les 10 premiers jours de l'enquête.

Les documents relatifs à ces projets sont consultables auprès de l'unité Cultures Marines de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - site de MARENNES - pendant toute la durée de l'enquête.

L'unité Cultures Marines reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet, et par délégation
pour le directeur départemental des territoires et de
la mer, et par subdélégation
La Responsable de l'unité
Cultures Marines et Pêche

Stéphanie Magri

Comité Régional de la Conchyliculture de Charente-Maritime
A l'attention de M. le Président
ZA Les Grossines
Rue Sergent Lecêtre
CS 60 002
17320 MARENNES

Site Marennes - 3, avenue du Général Foch
17 320 MARENNES
Téléphone : 05 46 25 14 33
www.charente-maritime.gouv.fr